

Bruxelles, le 08 août 2005

**COMPTE RENDU DE LA 4^{EME} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du Plan d'action du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa quatrième réunion le 04 août 2005, dans les bureaux de la représentation du CTA à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du COS - coton.
3. La liste des participants est jointe en annexe au compte rendu.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

4. Le projet d'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Point 2 – Approbation du compte rendu de la 3^{ème} réunion du COS- Coton

5. Le projet de compte rendu ayant été distribué aux participants uniquement durant la séance, le COS - Coton décide que les remarques éventuelles seront envoyées directement au Secrétariat ACP.

Point 3 – Clarification sur le contenu et les objectifs de la Note de mise à jour du Partenariat UE - ACP sur le coton

6. Le point est introduit par le Secrétariat ACP. Il précise que la clarification attendue concerne l'inclusion ou non des "news" dans la note de mise à jour, ainsi que la mention d'activités uniquement menés par le COS – coton ou celles entreprises par tous les acteurs du partenariat.
7. Le COS - coton a retenu que la mise à jour soit présentée suivant la structure du plan d'action, avec des détails apportés en fonctions des activités. Une précision doit être apportée sur la période couverte par chacune des notes de mise à jour, permettant de mettre en évidence les actions nouvelles.
8. Par ailleurs, un "push" périodique devra être organisé en direction des différents types d'acteurs pour une collecte continue de l'information. Le Président du COS - coton lance un appel à la CE afin qu'elle obtienne de ses délégations un envoi fréquent d'information. Le même appel est aussi dirigé vers les organisations régionales et les représentants des différents acteurs du secteur.
9. Le Secrétariat ACP veillera à maintenir à jour la liste des points focaux de l'UE sur le coton, notamment en coopérant avec le représentant des pays membres au sein du COS – coton et la CE.

Point 4 – Information et communication

- *point sur le lancement du nouveau site*
10. Le Secrétariat ACP informe le COS - coton qu'une note d'annonce de la création du nouveau site Internet a été préparée et est disponible à la signature du Président. Il indique également qu'un article sera publié dans le numéro de septembre du courrier ACP-UE.
 11. Suite aux échanges entre les participants, le COS – Coton retient que des informations complémentaires soient incluses dans le site, notamment les

coordonnées des représentations diplomatiques à Bruxelles des pays ACP membres du Groupe de travail sur le coton ainsi que celles des partenaires.

12. Une recherche active de partenariat doit également s'organiser, principalement auprès des organisations internationales et régionales et des différentes directions générales de la CE. La promotion du site pourra également se faire à travers l'implication des Commissaires européens, à la faveur de certains événements spécifiques.
13. Le COS – coton conclut ce point en rappelant le travail de référencement attendu de la part des consultants de Glasshouse.

- *Gestion du nouveau site*

14. Le COS – coton propose qu'un espace lui soit privatisé dans une version avancée du site. Entre temps, les consultants de Glasshouse seront invités par le Président à venir présenter au comité, en temps opportun, des activités pour améliorer le côté technique du site.

- *Alimentation en information : proposition de recrutement d'un consultant, procédures de mise en ligne et traitement de l'information*

15. Le point est introduit par le Secrétariat ACP et par le représentant Français des pays Membres de l'UE. Ce dernier présente les termes de référence devant servir au recrutement d'un consultant qui sera en charge de la collecte de l'information sur le secteur coton à travers une veille d'information.
16. Le COS - coton est également informé des contacts déjà pris avec M. Dagnon, consultant et également représentant du ROPPA au sein du COS pour assurer la fonction de veille.
17. A la suite des échanges, le COS - coton adopte les termes de référence sous réserve de légers amendements. Il conclut également à la compatibilité du rôle proposé à M. Dagnon avec ses fonctions de représentant du ROPPA au sein du COS.
18. Le COS – coton rappelle en conclusion que le contrat proposé ne doit être compris que comme une solution d'urgence dans l'attente de la mise à disposition des ressources pour la mise en œuvre du partenariat.

Point 5 – Activités prévues dans le cadre du partenariat

19. Le président propose, pour des raisons de cohérence, d'examiner sous ce point les questions inscrites comme points 6 et 7 de l'ordre du jour, et portant sur l'"organisation de la réunion du Comité de Concertation" et le "Lancement de la mission de Formulation du Programme Thématique intra - ACP".

- *Mission de Formulation du Programme Thématique intra - ACP*

20. Le Secrétariat ACP indique que la mission de formulation vient de débiter et qu'une rencontre avec les consultants en charge de la mission devrait être organisée au mois de septembre.

21. Le Président rappelle l'important retard accusé dans la mise en œuvre du plan d'action et le risque de recevoir des critiques à ce propos. En réaction, le représentant de la CE Europ Aid, souligne que la décision conjointe ACP-UE sur l'allocation des 45 millions a elle même été prise tout récemment, et que le retard dû à la réalisation de l'étude n'était alors que de l'ordre de 4 à 6 semaines. De toutes manières, pour le représentant de la CE, la réalisation de cette étude était nécessaire.
- *Concertations des bailleurs autour du plan d'action du partenariat UE - Afrique sur le coton*
22. En introduisant le point, le Secrétariat ACP informe le COS - coton des contacts qu'il envisage de prendre avec certains bailleurs comme l'OCI, la BAD, l'USAID ainsi que le "coton club".
23. Le représentant de la France indique que la question d'une telle réunion des bailleurs a été évoquée au sein du "Coton club". Il ajoute que l'opportunité d'une éventuelle réunion du Comité de Concertation des acteurs, créé par le partenariat, pourrait être saisie pour organiser une discussion entre les bailleurs.
24. Le représentant d'EuropAid rappelle qu'il est indispensable que les premières synthèses sur les stratégies nationales et régionales soient disponibles afin de rendre utile et de favoriser la coordination des bailleurs.
25. La position de la CE est soutenue par le représentant du ROPPA qui rappelle la désorganisation dans plusieurs filières nationales suite aux différentes réformes et au retrait mal préparé de l'Etat.
26. Le Président du COS – coton intervient en soutien, indiquant qu'une telle réunion permettrait par ailleurs d'avoir une idée claire des engagements de chaque bailleur. Le Président du COS soutient l'idée du représentant de la France d'associer la réunion des bailleurs avec celle du Comité de Concertation, et propose même d'y adjoindre le séminaire sur le coton GM. De son point de vue, un appui d'un bailleur bilatéral pourrait servir à la préparation de la rencontre.
27. Le représentant de la France estime qu'il pourrait être possible de mobiliser des moyens pour préparer la rencontre des bailleurs. Si cette préparation devrait inclure la collecte d'informations, alors la possibilité d'appui devrait faire l'objet d'une considération différente puisque les moyens recherchés seraient alors d'un tout autre type.
28. Le représentant d'EuropAid indique qu'une collecte d'informations par un tour des capitales aurait été un exercice judicieux.
29. Le Président adhère à cette idée, mais précise que les informations pourraient être collectées à distance et que le déplacement dans deux ou trois capitales soit organisé uniquement pour affiner l'analyse des données.
30. Le représentant du ROPPA annonce sa disponibilité à coopérer dans le cadre d'un tel exercice qui, pour le représentant d'EuropAid pourrait être assimilé à une collecte d'informations sur les réalisations, un an après la conclusion du partenariat.

31. Le COS – coton retient donc qu'il y a bien deux types d'activités à envisager : préparer un cadre logique de la réunion et ensuite préparer la synthèse d'informations. L'organisation matérielle de la réunion des bailleurs elle-même ne serait qu'une troisième étape après les deux activités préparatoires.
 32. Le représentant de la France propose que les Termes de référence de l'organisation de la réunion des bailleurs soient préparés notamment en ce qui concerne la réalisation des synthèses des stratégies nationales et régionales.
 33. Le Président de séance sollicite le Secrétariat ACP ainsi que le CTA pour qu'ensemble, avec le représentant de la France, ils travaillent sur les termes de référence et que le COS – coton soit informé du résultat.
- *Préparation du Séminaire sur le coton GM*
34. Le Secrétariat ACP précise, en introduction, les démarches déjà entreprises auprès de la CE pour vérifier la possibilité d'un financement du séminaire sur les fonds de la Facilité de coopération technique.
 35. Le Président du COS propose de discuter directement du sujet avec le Commissaire Michel, une fois que la requête formelle sera adressée à la CE. Le mois de novembre est retenu comme période indicative pour l'organisation du séminaire
- *Actions à programmer*
36. Le Président du COS-coton indique qu'il n'est pas réellement possible de programmer des activités tant que le financement du COS n'est pas acquis. Sur cette question du financement, une copie de la requête adressée par le Président du COS au Commissaire Michel sera fournie à EuropAid pour permettre un suivi adéquat du dossier.

Point 8 – Divers

37. Les membres du COS rappellent les raisons pour lesquelles la demande initiale de l'AproCA de participation au COS a été rejetée, la jeunesse de la structure et l'implication déjà forte du ROPPA dans le dossier du coton. Le COS maintient sa décision et demande au ROPPA de s'assurer d'une réelle collaboration entre les deux organisations.
38. Le représentant d'EuropAid informe la réunion de son prochain déplacement en Côte-d'Ivoire, à la fin du mois d'août ou du mois de septembre.
39. Le COS est également informé de la recherche d'un expert régional en Afrique de l'Ouest pour le compte du gouvernement néerlandais.
40. L'Association industrielle africaine rappelle le Séminaire de lutte contre la fraude et la contrefaçon qu'elle organise en collaboration avec l'UEMOA au Burkina Faso, du 26 au 28 septembre 2005.
41. Le représentant du ROPPA informe la réunion du courrier adressé au COS relative au séminaire envisagé sur le Coton GM.
42. Le Président clôt la réunion en indiquant que le COS devrait se retrouver vers le mois de Septembre.